

République française
SAINT CERNIN
Département du Cantal

Objet: Financement Micro crèche - 2022_026

Séance du jeudi 14 avril 2022

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: jeudi 07 avril 2022

Présents : 14

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Andre DUJOLS, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Pierre DUPONT, Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT

Représentés: Bruno FILIOL

07/04/2022

Absents:

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'une micro crèche :

Le montant estimatif des travaux s'élève à 492 061.46€ HT, soit :

- Travaux : 406 566.78€ HT
- Honoraires : 73 699.68 € HT
- Charges foncières : 11 795 € HT

Le plan de financement proposé est le suivant :

- DETR , demande de 25 % sur la totalité du projet : 123 015.37€
- CAF, 41.46 % : 204 000€
- MSA , 2.03 % : 10 000 €
- CRTE, 5 % : 24 603.10€
- Contrat Cantal développement, 5 % : 24 603.10€
- Auto financement : 105 839.89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet de micro crèche,
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les services de demandes de subventions.
- Les crédits nécessaire sera inscrit au BP 2023 en section d'investissement.

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Préfecture de AURILLAC le 10/05/2022
et publication ou notification du 10/05/2022

Le Maire,
A. DUJOLS

